



Accident parking centre commercial plan de campagne

Par **herrero**, le **28/07/2008** à **21:03**

bonjour,rnj'ai us un accident sur le parking de plan de campagne et d'après mon assurance je suis en tord 100% mais je ne suis pas d'accord. rnVoila ,je roulais normalement sur la voie centrale a double sens de circulation qui sépare les deux cotes du parking, quand tout a coup, une voiture et arrive d'une des contre allée sur ma droite pour [s]s'engager[/s] sur cette voie principale et elle ma percuter. rnJe tiens a signaler la présence de flèches directionnel au sol tout au long de cette voie a double sens ainsi que la présence de pointillés dans le sens de la circulation rnrnLa voiture adverse elle n'avait pas de traçage au sol ni panneau mais ne devait-elle pas tenir compte de cette voie principale et de son traçage au sol. rnJe précise que le véhicule m'a percute entre la roue avant droite et la portière cote passager et quelle m'a poussé sur 3 mètres donc que ma voiture et hs.rnAu pire des cas n'y aurait-il pas un abus de priorité e tan donné les circonstances. rnrnVoila donc les circonstance de l'accident, aujourd'hui mon assurance m'annonce une réparation de 5000 Euros donc épave puisque elle est coté environ 4500 Euros ,sachant que je suis malheureusement assuré au tiers et soi disant des responsabilités engagé a 100% .Ce qui veut dire que je perd tout alors que je ne me sens vraiment pas coupable. rnrnPourrai-je avoir votre avis s'il vous plais sur cette accident et puis-je éventuellement m'opposai a la lettre de mon assurance ou y a t-il un recours pour obtenir au moins un 50/50%. rnrnVoila, je vous remercie par avance de votre réponse qui pourra éventuellement m'être utile et je vous dit a très bientôt

Par **Tisuisse**, le **05/08/2008** à **13:42**

Vous rouliez sur la voie centrale, donc pas à droite. Le code de la route s'appliquant aux

parkings des grandes surfaces (parkings privés ouverts à la circulation publique), selon votre explication vous êtes en tort, hélas. De plus, le véhicule qui vous a heurté venait de votre droite et, en l'absence d'une perte de priorité par un céder le passage, un stop ou des feux tricolores, il avait la priorité.
Désolé.

Par **domi**, le **05/08/2008 à 14:20**

Petite question pour Tissuisse : les accidents ayant lieu sur les parkings ne sont -ils pas automatiquement classés 50/50 ? Domi

Par **Tissuisse**, le **05/08/2008 à 14:25**

Réponse : NON puisque c'est le code de la route qui s'applique.

Par **domi**, le **05/08/2008 à 14:26**

Ok ...je dormirai moins bête ce soir ! merci Domi